

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 31 mai 2021
N° CD-2021-5-8-8

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Résumé : Le compte administratif 2020 du Département du Haut-Rhin fait apparaître au budget principal (écritures réelles, d'ordre et résultats) des dépenses à hauteur de 816,9 M€ et des ressources d'un montant de 899,7 M€, pour obtenir un résultat excédentaire cumulé de 82,8 M€.

Le volume des dépenses réelles de fonctionnement (600,1 M€) a augmenté de + 24,6 M€ (soit + 4,3 %), impacté essentiellement par une hausse des dépenses sociales (+21,4 M€) et par les dispositifs mis en place lors de la crise sanitaire.

A cet effet, la Collectivité a mobilisé un montant exceptionnel de 16,4 M€ pour faire face aux conséquences de cette crise en faisant l'acquisition de matériel médical pour la population et les professionnels de santé et en soutenant les secteurs les plus durement touchés (tourisme, culture, sport, cohésion sociale).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 659,5 M€, contre 679,1 M€ en 2019, soit une baisse de -19,6 M€ liée principalement aux recettes fiscales 2020 qui n'ont pu être titrées en 2020 en raison de la clôture anticipée de l'exercice. C'est un montant de 32,4 M€ qu'il conviendrait par conséquent de réintégrer théoriquement dans les comptes 2020 du Département pour pouvoir apprécier sa situation financière.

Ainsi, l'excédent net, correspondant au solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 59,4 M€ en 2020. Mais retraitée des recettes encaissées sur l'exercice 2021, elle atteindrait 91,8 M€, soit un taux d'épargne brute qui se situerait à 13,27 %, c'est-à-dire à un niveau très satisfaisant au regard du seuil critique de 10 %.

Concernant les investissements, le Département a porté ses dépenses opérationnelles (hors mouvements financiers) à hauteur de 94,3 M€, soit un volume global équivalent à l'exercice 2019 (- 6,3 %), marquant la volonté de réaffirmer son effort en faveur de l'emploi et de l'économie sur le territoire pour lutter contre la crise sanitaire.

Le recours maîtrisé à l'emprunt en 2020 (44 M€) a eu pour effet de stabiliser l'encours de la dette à 328,1 M€ au 31/12/2020 (325,4 M€ au 31 décembre 2019), permettant de dégager des marges de manœuvre d'investissement pour l'avenir.

Par son engagement, le Département du Haut-Rhin a su démontrer en 2020 sa capacité à agir au plus près des citoyens pour les aider au quotidien à faire face à la crise sanitaire.

SOMMAIRE

Compte Administratif 2020

INTRODUCTION	p. 4
PRESENTATION SCHEMATIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020...	p. 5
1. LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT	p. 6
1.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	p. 6
1.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	p. 16
1.3. L'EPARGNE BRUTE	p. 20
1.4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	p. 21
1.5. LA SITUATION DES AP/AE	p. 26
1.6. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	p. 26
2. LA DETERMINATION DU RESULTAT	p. 28
2.1. LES RESTES A REALISER	p. 28
2.2. LE RESULTAT DE L'EXERCICE	p. 28
3. BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE	p. 29
3.1. LE BUDGET PRINCIPAL	p. 29
3.2. LE BUDGET ANNEXE - CITE DE L'ENFANCE.	p. 29
3.3. LE BUDGET ANNEXE - SPIC PRODUCTION D'ELECTRICITE. .	p. 30
CONCLUSION	p. 31

INTRODUCTION

Le compte administratif 2020 laisse apparaître des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 24,6 M€, soit + 4,3 % par rapport à l'exercice 2019. La hausse des dépenses de fonctionnement s'explique notamment par la mise en place de différents dispositifs afin de renforcer nos actions sociales durant cette période de crise sanitaire et de soutenir le tissu associatif et économique.

Cette situation témoigne de la volonté du Département de jouer pleinement son rôle de soutien aux acteurs de proximité, tout en poursuivant son accompagnement au profit des personnes en situation de précarité, des enfants placés ainsi que des personnes âgées et handicapées. Dans ce cadre, les dépenses consacrées à l'insertion ont augmenté de +10,6 M€, celles relatives à la politique Enfance - Famille de + 9,4 M€, et celles liées à l'Autonomie de + 1 M€.

Par ailleurs, les dépenses liées à la masse salariale demeurent maîtrisées, celles-ci ne progressant que légèrement de + 2,4 M€ (+ 2,5 %).

De leur côté, les charges relatives à la gestion de la dette diminuent de - 0,7 M€ dans un contexte de taux bancaires historiquement bas en 2020.

Les recettes de fonctionnement baissent de -19,6 M€, pour atteindre un montant global de 659,5 M€.

Cette diminution s'explique essentiellement par des raisons techniques, à savoir une comptabilisation des recettes qui a dû s'arrêter plus tôt en 2020 du fait de la fusion des comptes des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Cette clôture anticipée de l'exercice comptable a eu pour conséquence d'imputer sur l'exercice 2021 des recettes qui auraient dû, en période « normale », être encaissées sur 2020.

Le total des recettes qu'il conviendrait ainsi de ré-imputer théoriquement sur 2020 s'élèvent à 32,4 M€, soit un total de recettes de 691,9 M€.

Par ailleurs, les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à un total de 135,7 M€, dont un montant opérationnel de 94,3 M€ injecté directement par le Département dans l'économie à travers ses chantiers ou encore sa politique de subventionnement. Ce volume est en légère baisse de 6,5 M€ (+ 6,4 %) par rapport à l'exercice 2019, dont le montant s'est élevé à 100,8 M€. Cette diminution s'explique principalement par le retard pris sur les chantiers dû à la crise sanitaire.

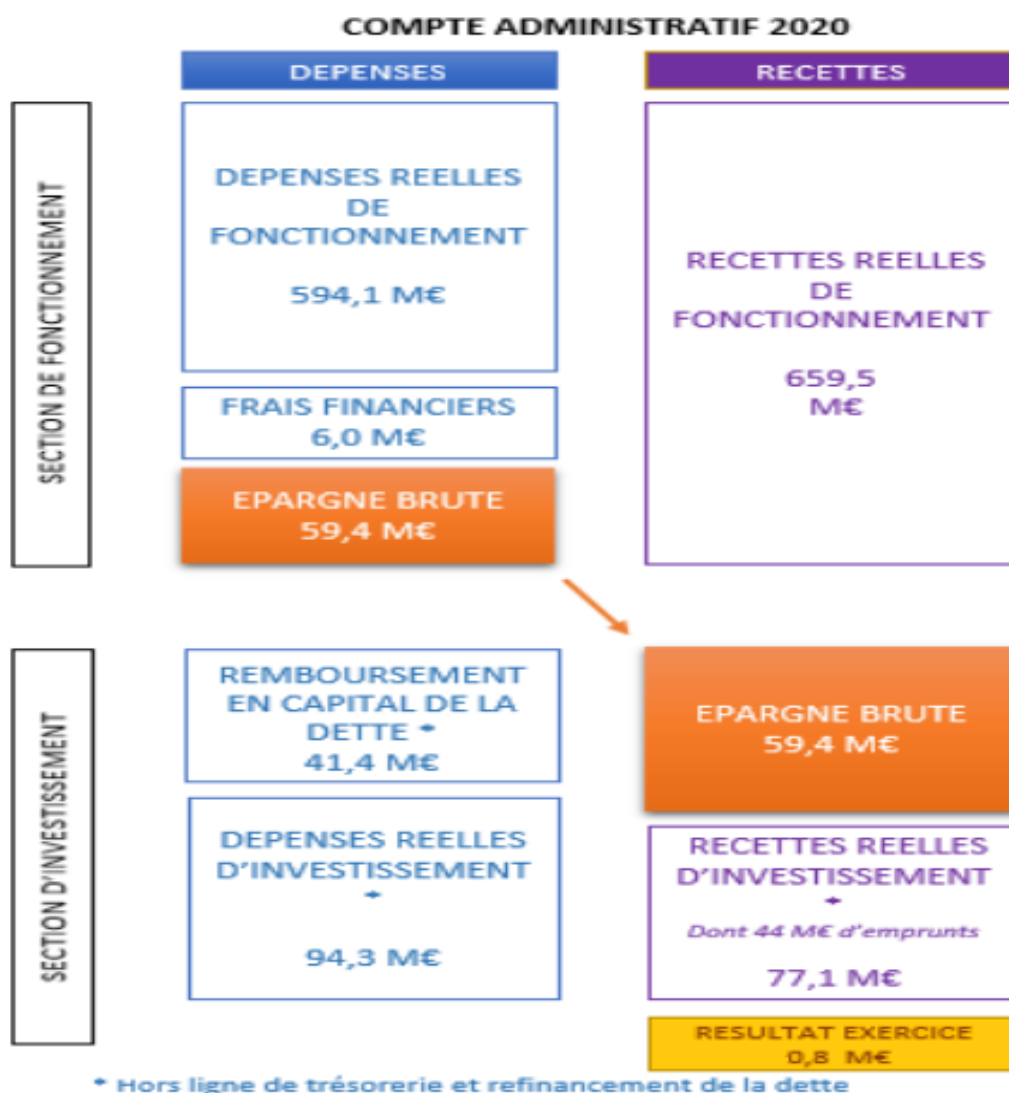
Les recettes d'investissement, d'un montant de 77,1 M€, sont en augmentation de 35,9 M€, en raison notamment d'un emprunt de 44 M€ souscrit en 2020, contre 20 M€ en 2019, et de l'avance relative aux DMTO d'un montant de 9,1 M€. L'encours de dette de la Collectivité reste maîtrisé, passant de 325,4 M€ fin 2019 à 328,1 M€ au 31 décembre 2020. La capacité de désendettement s'élève à 3,6 années après retraitement des recettes, témoignant d'une bonne santé financière.

L'exécution budgétaire 2020, que je soumets à votre approbation, souligne la qualité de gestion du Département du Haut-Rhin :

- Un niveau d'exécution performant, avec un taux de consommation de :
 - 97,3 % pour les dépenses de fonctionnement (hors réserve de fonctionnement prévue pour les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire),
 - 78,6 % pour les dépenses d'investissement opérationnelles (hors opérations de gestion active de la dette et fonds de réserve pour faire face à la crise sanitaire),

- 97,4 % pour les recettes de fonctionnement hors résultat de fonctionnement reporté (102,2 % en tenant compte des recettes 2020 encaissées en 2021),
- 112,2 % pour les recettes d'investissement (hors opérations de gestion active de la dette et solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- Un niveau de subventionnement élevé qui atteint 15,3 M€ en investissement et 31,1 M€ en fonctionnement,
- Des investissements opérationnels à hauteur de 94,3 M€,
- Un résultat cumulé excédentaire de 82,8 M€,
- Une épargne brute de très bon niveau : 91,8 M€ après retraitement des recettes,
- Une capacité de désendettement exemplaire de 3,6 années après retraitement des recettes.

PRESENTATION SCHEMATIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020



1. LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

1.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 600,1 M€ en 2020, en augmentation de 24,6 M€ par rapport à l'exercice 2019 (+ 4,3 %).

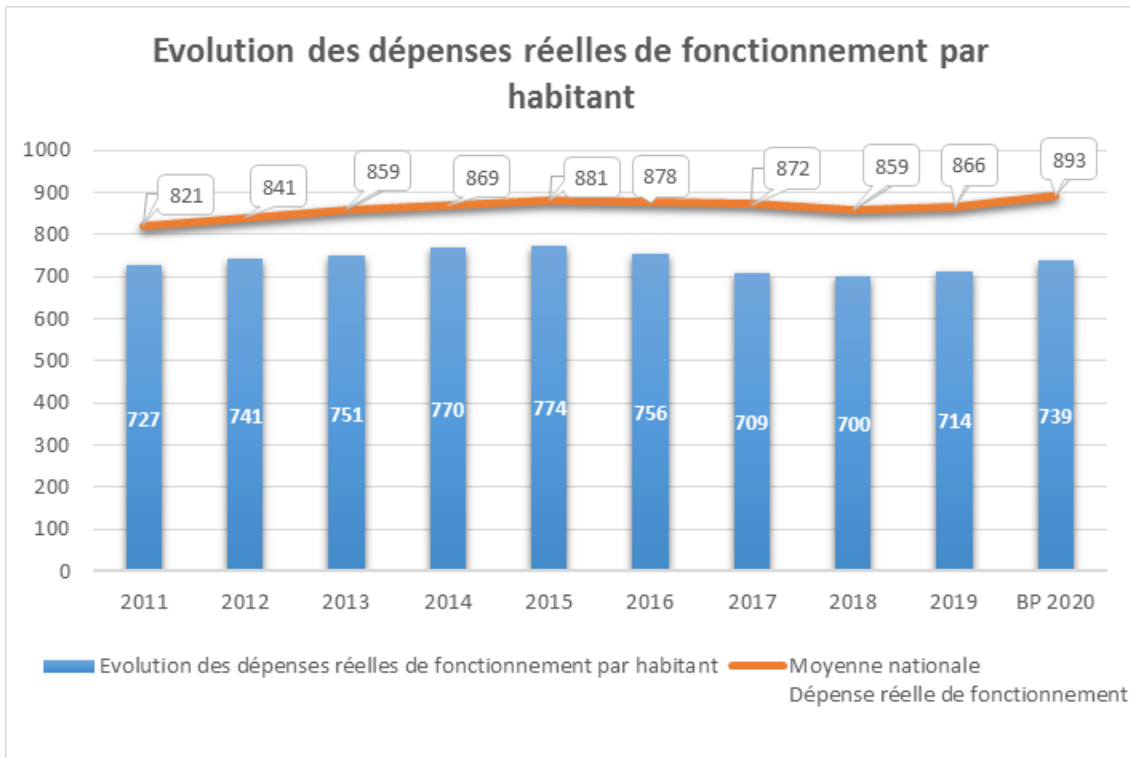
Dans ce cadre, les dépenses relatives à la crise sanitaire s'élèvent à 16,4 M€ (dont 0,4 M€ de dépenses d'investissement).

PRIMES EXCEPTIONNELLES PROFESSIONNELLES EHPAD ET SAAD	2,4 M€
PRIMES EXCEPTIONNELLES AUX AGENTS DEPARTEMENTAUX MOBILISES	0,3 M€
SUBVENTIONS ET SOUTIEN EXCEPTIONNELS (culture, social, environnement, tourisme, montagne, sport)	4,7 M€
ACHAT MATERIEL MEDICAL PROTECTION (masques, blouses, gants, gels...)	4,4 M€
FONDS URGENCE (dont tourisme : 1,3 M€, FUSAA : 2,6 M€, Grand Est "Resistance" : 0,3 M€)	4,2 M€
SURCOUT COVID SUR NOS POLITIQUES (adaptation des conditions sanitaires sur chantiers, désinfection, communication...)	0,4 M€
TOTAL	16,4 M€

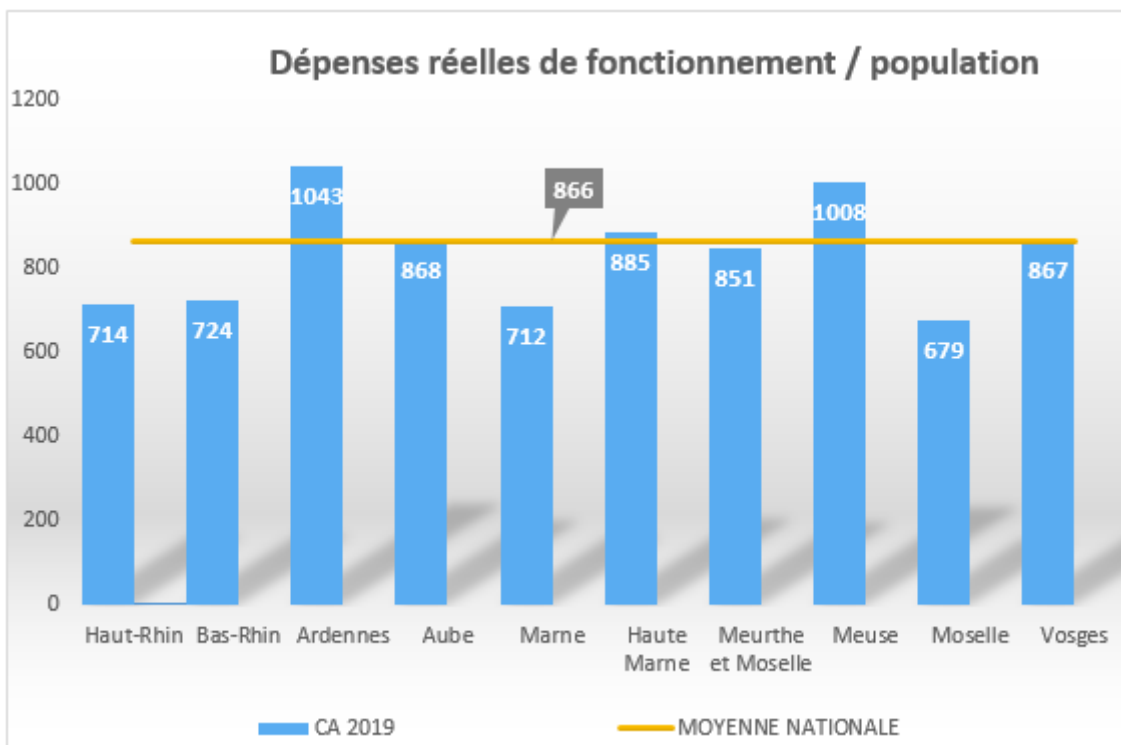
Evolution des dépenses de fonctionnement de 2019 à 2020 :

Service	CA 2019	CA 2020	ECARTS CA	ECARTS CA
	REEL en M€	REEL en M€	2020/2019 en M€	2020/2019 en %
Solidarité	377,3	398,8	21,5	5,70%
Actions Educatives	14,4	14,9	0,5	3,47%
Routes	7,8	7,3	-0,5	-6,41%
Ressources humaines	96,7	99,1	2,4	2,48%
Incendie et secours	22,7	23	0,3	1,32%
Frais financiers	6,7	6	-0,7	-10,45%
Autres	49,9	51	1,1	2,20%
TOTAL	575,5	600,1	24,6	4,27%

En 2020, le montant des dépenses réelles de fonctionnement par habitant s'établit à 739 €, contre 714 € en 2019, pour une moyenne nationale de 866 € en 2019, illustrant la volonté du Département de continuer à maîtriser l'évolution de ses charges.



Le Département du Haut-Rhin présentait ainsi le troisième ratio de dépenses réelles de fonctionnement par habitant le plus faible de la Région Grand Est en 2019 (714 €), après la Moselle (679 €) et la Marne (712 €).



1.1.1. L'entretien de la voirie (7,3 M€)

Le Département veille à mettre en œuvre des programmes d'entretien destinés à améliorer la sécurité et le confort des usagers sur les routes haut-rhinoises.

Dans ce cadre, en 2020, ces travaux d'entretien du patrimoine routier haut-rhinois ont représenté un montant de 7,3 M€.

En particulier, les dépenses de viabilité hivernale ont représenté 1,5 M€ en 2020, contre 2 M€ en 2019 (- 0,5 M€, soit - 25%), et les dépenses d'entretien du réseau routier un montant de 5,8 M€.

Ce montant témoigne de la volonté du Département de maintenir un patrimoine routier de grande qualité.

1.1.2. Les dépenses de Transport des élèves en situation de handicap (1,97 M€)

La baisse des dépenses relatives aux transports des élèves en situation de handicap résulte essentiellement de l'amélioration des modalités de gestion du dispositif, lequel vise à optimiser le recours aux prestataires privés et à limiter les trajets à vide. Ces dépenses sont en diminution de -0,35 M€, soit 1,97 M€ en 2020 (2,32 M€ en 2019).

1.1.3. Les frais de personnel (106,5 M€)

Les dépenses globales de personnel représentent 106,49 M€, dont 8,95 M€ pour les assistantes familiales (affectés au budget de la Solidarité).

Alors que les dépenses relatives aux assistantes familiales sont stables, celles relatives aux autres personnels ont progressé de + 2,7 M€ entre 2019 et 2020, pour atteindre 97,54 M€.

L'augmentation des charges de personnel s'explique par les éléments impactant couramment la masse salariale, tel que le glissement vieillesse technicité (GVT) qui s'est élevé à 1,16 M€ ou encore les mesures PPCR pour 0,83 M€.

L'évolution des dépenses porte également sur l'incidence en année pleine de la mise en place du RIFSEEP en juillet 2019 pour + 0,81 M€.

La préparation de la CeA tant sur le volet organisationnel que sur la convergence des politiques publiques a par ailleurs nécessité le renfort de certaines équipes par des moyens complémentaires humains. Le Département du Haut-Rhin a ainsi rémunéré en moyenne en 2020, 2 204,47 ETP, soit chaque mois 19 ETP de plus qu'en 2019.

L'année 2020 a également été fortement marquée par la crise liée à la Covid-19. Cet événement exceptionnel majeur a généré des dépenses supplémentaires, à l'instar du versement de la prime Covid, de l'évolution du nombre de titres restaurant (moins de déplacements et moins de maladie), le maintien des allocataires chômage en fin de droit pendant les périodes de confinement...

Enfin, il est à noter que le budget de la Direction des Ressources Humaines (qui n'intègre pas les assistants familiaux mais des dépenses complémentaires liées à diverses cotisations, formations, frais de déplacement) s'élève à 99,1 M€, soit une progression limitée de + 2,4 M€ (+ 2,5 %).

1.1.4. Le SDIS (24 M€ dont 1 M€ en investissement)

Le Département du Haut-Rhin a versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) une subvention de 24,02 M€ en 2020, contre 23,75 M€ en 2019 (+ 1,14 %), réaffirmant ainsi son soutien financier au service public en charge de la prévention, de la protection ainsi que de la lutte contre les incendies, les accidents et les sinistres.

1.1.5. L'Enseignement (14,9 M€)

Les crédits consacrés à la politique Education et Jeunesse représentent un montant de 14,9 M€ en 2020, soit une augmentation de 3,3% par rapport à 2019 (14,4 M€). Ces dépenses sont composées principalement des dotations de fonctionnement versées aux collèges (14,4 M€), dont 9,6 M€ en faveur des collèges publics et 4,8 M€ pour les collèges privés.

Ces dotations servent à financer le fonctionnement courant des collèges afin de permettre aux élèves de bénéficier de conditions d'accueil optimal, participant ainsi à leur réussite éducative.

1.1.6. Les subventions (31,1 M€)

Le montant des subventions de fonctionnement versées en 2020 s'élève à 31,1 M€, dont 83,3 % (25,9 M€) en faveur des associations, confirmant la présence du Département aux côtés de ses partenaires dans les territoires durant cette année particulièrement difficile.

Tableau récapitulatif des aides apportées en fonctionnement par catégorie de bénéficiaires :

Bénéficiaires des subventions de fonctionnement	2020
	Montant versé
Région	9 000,00
Communes et structures intercommunales	1 793 219,31
Autres groupements de collectivités	46 240,00
Autres établissements publics locaux	1 756 945,00
Organismes publics divers	1 605 800,00
Personnes, associations et autres organismes de droit privé	25 866 198,95
TOTAL	31 077 403,26

Dans ce contexte de crise sanitaire, économique et sociale, le Département a souhaité soutenir notamment les associations alsaciennes via le fonds d'urgence solidarité à hauteur de 6 M€ ainsi que les professionnels du tourisme pour un montant de 7,6 M€. Les associations à vocations sociales ont été soutenues pour un montant de 9,1 M€.

Par ailleurs, le Département du Haut-Rhin a confirmé son soutien à ses partenaires historiques en contribuant au financement d'Alsace Destination Tourisme (ADT) à hauteur de 2,1 M€ (soit + 0,2 M€ par rapport à 2019), de l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) à hauteur de 1,03 M€ (soit + 0,2 M€ par rapport à 2019), ainsi que de l'Agence Technique Départementale (ADAUHR) à hauteur de 1,5 M€ (soit + 0,5 M€ par rapport à 2019, hors prestations sur commande qui ont représenté un montant de 0,27 M€, hors cotisation de 0,45 M€ et hors frais d'études en investissement pour 0,092 M€).

1.1.7. La Solidarité (398,8 M€ y compris le transport scolaire des élèves handicapés)

Les dépenses sociales représentent 66,5 % des dépenses totales de fonctionnement en 2020, contre 65,6 % en 2019, transport des élèves en situation de handicap compris.

Les dépenses gérées par la Direction de la Solidarité (dont les salaires des assistantes familiales, les subventions versées en fonctionnement et le transport des élèves en situation de handicap) représentent **398,8 M€**, en augmentation de **21,5 M€** (+5,7%) par rapport à 2019, contre une évolution de 3 % entre 2018 et 2019. Le taux de consommation des crédits inscrits s'établit à 98,7 %, contre 99,4 % en 2019.

Les dépenses afférentes à la politique santé, essentiellement les prophylaxies de la tuberculose et des infections sexuellement transmissibles, ainsi qu'à la protection maternelle et infantile (PMI) s'élèvent à **2,1 M€**, en légère diminution (-0,1 M€) à 2019.

Le Département du Haut-Rhin a continué de marquer son engagement aux côtés des Haut-Rhinois pendant toute la période de la crise sanitaire en permettant d'accompagner les futurs parents, accueillir les nouveaux nés dans les meilleures conditions et en apportant un soutien à la parentalité dans le cadre du suivi des enfants de moins de 2 ans dans les 28 points de consultation médicale.

Il est à noter qu'en matière de planification familiale, les Centres de Planification et d'Éducation Familiale du Haut-Rhin et leur réseau « Questions d'amour » ont proposé, malgré les contraintes liées à la pandémie, des actions de prévention individuelles et collectives à 13 500 Haut-Rhinois. Enfin, les actions menées par la PMI en matière de lutte contre la tuberculose ont permis de dépister 223 « sujets contact » et de prendre en charge 36 cas de tuberculose.

Les dépenses d'aide sociale à l'enfance représentaient **97 M€** en 2020, contre 87,6 M€ en 2019, soit **+9,4 M€** (soit + 10,7 %).

La hausse des dépenses d'aide sociale à l'enfance s'explique principalement par les variations suivantes :

- + 4,3 M€ liés à l'augmentation des frais de prise en charge pour des mineurs à besoins spécifiques, notamment en lieux de vie ;
- + 2,3 M€ de mesures nouvelles au titre de l'évolution des budgets de fonctionnement des établissements ;
- + 1,9 M€ liés à une insuffisance de crédits de rattachement fin 2019, dont 1,2 M€ pour les structures en prix de journée et 0,7 M€ sur les mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ;
- + 0,7 M€ lié aux impacts de la crise sanitaire avec l'attribution de la prime covid pour les établissements et services de la protection de l'enfance, et des mesures exceptionnelles de dispositifs d'accompagnement d'enfants confiés à domicile ;
- + 0,6 M€ du fait de l'augmentation des moyens dédiés à l'accompagnement des jeunes majeurs. Ces dépenses supplémentaires ont été entièrement financées dans le cadre des contractualisations des Stratégies Nationales relatives à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté (SNPLP) et à la Prévention et la Protection de l'Enfance (SNPPE) ;
- - 0,5 M€ lié à de moindres dépenses dédiées aux MNA. Ce montant est venu en atténuation des hausses précédemment présentées.

En effet, le nombre moyen de mineurs confiés hors MNA est passé de 1654 à 1690 entre 2019 et 2020, soit +2,2% (+ 36 mineurs et +1% du nombre d'enfants entre le 31/12/2019 et 31/12/2020), dont 24% font l'objet d'une notification MDPH. Plus spécifiquement, le nombre moyen de mineurs à besoins spécifiques accueillis en lieux de vie a progressé de +40% entre 2019 et 2020, passant de 57 à 80 (+ 23 mineurs).

Par ailleurs, les dépenses afférentes aux mineurs non accompagnés amorcent une diminution liée à une baisse des effectifs moyens de 15 % entre 2019 et 2020 (de 347 MNA en moyenne 2019 à 301 en moyenne 2020).

Le nombre moyen de Contrats Jeunes Majeurs passe de 128 en 2019 à 226 en 2020, soit +77%, progression liée principalement à l'augmentation démographique du nombre de MNA devenant majeurs en 2020. Parallèlement, la crise sanitaire a eu pour effet d'augmenter la durée de prise en charge des jeunes majeurs (ex-MNA et hors MNA), en raison de plus grandes difficultés d'accès à l'emploi et de retards dans l'achèvement des formations, notamment en alternance.

Malgré le contexte de crise sanitaire, en 2020, d'une manière plus générale, le Département a continué à s'attacher à renforcer sa politique de protection de l'enfance, notamment à travers la poursuite du déploiement opérationnel de la reconfiguration de l'offre de placement, en renforçant en particulier les dispositifs d'accueil de jour (+6 places), de préparation à l'autonomie et de placement à domicile (+30 places provisoires suite à la crise COVID, au 2nd semestre).

Ainsi, fin 2020, la part des alternatives à l'hébergement en continu en internat dans l'offre des établissements représentait quasiment le quart de l'offre de placement en établissements, alors qu'elle ne dépassait pas 10% en 2017.

Les dépenses d'aide aux personnes âgées s'élèvent à **80,2 M€** (78,9 M€ en 2019) soit **+1,3 M€**.

Les dépenses pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée aux bénéficiaires à domicile ou en établissement s'établissent à 54,6 M€ (**+ 0,2 M€** en 2020, soit + 0,4 %).

Par ailleurs **1,8 M€** ont également été versé au personnel des services aide à domicile dans le cadre de la prime COVID instauré par l'Etat.

La diminution de l'Aide Sociale à l'Hébergement constatée en 2020 (18,2 M€ de dépenses, soit **- 1,5 M€** par rapport à 2019, -7,6 %) est due principalement aux places vacantes liées à la crise sanitaire.

En 2020, ce sont plus de 1,9 M€ qui ont été dédiés à la prévention de la perte d'autonomie, dont 530 904 € pour les 29 Résidences Autonomie du Haut-Rhin ayant proposé des actions de prévention à leurs résidents, 760 506 € pour les 366 actions de prévention collectives en direction des seniors vivant à domicile et 259 427 € pour un appel à projets spécifique visant les EHPAD ayant permis de retenir 73 projets d'actions de prévention pour les résidents.

Enfin les dépenses au titre du FSD s'élèvent 2,1 M€ en 2020, soit une diminution de **-0,1 M€**.

Les dépenses relatives aux personnes en situation de handicap restent stables en 2020 soit **99,9 M€**, sans tenir compte du transport des élèves en situation de handicap (2 M€ en 2020, cf page 6).

Ce montant de 99,9 M€ tient notamment compte de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour 21,2 M€ en hausse de **+0,1 M€** par rapport à 2019 soit + 0,5 %.

Les frais d'hébergement en établissement sont stables et s'établissent à 71,1 M€.

Les dépenses liées aux allocations compensatrices et aux travailleuses familiales ainsi qu'aux aides ménagères représentent 5,3 M€, en légère diminution par rapport à 2019 -0,1 M€.

Enfin les dépenses au titre du FSD s'élèvent 0,8 M€ en 2019, soit une stabilité par rapport à 2019.

Les actions du Département en 2020 en direction des adultes en situation de handicap ont été marquées par la création de nouveaux habitats inclusifs pour personnes en situation de handicap à SAINT-LOUIS et COLMAR.

Les dépenses d'insertion s'élèvent à **116,7 M€** en 2020, soit une hausse par rapport à 2019 de **+10,6 M€** (+ 10 %).

Les dépenses au titre des allocations Revenu de Solidarité Active (RSA) sont de 100,3 M€ (89,8 M€ en 2019) soit **+10,5 M€** (+11,7%).

Par ailleurs, un montant stable soit de 8,3 M€ a été affecté aux dépenses liées aux contrats uniques d'insertion et aux subventions versées à des associations en charge du suivi des parcours.

Dans le même temps, la prévention spécialisée a été soutenue à hauteur de 2,2 M€ et les circuits courts – rSa pour l'entreprise à hauteur de **0,4 M€**.

Enfin les dépenses au titre du FSD s'élèvent 3,5 M€ en 2020, soit une diminution de **-0,1 M€**.

Le territoire haut-rhinois, comme le reste du territoire national, a connu une forte augmentation de la précarité, conséquence directe de la crise sanitaire qui frappe fortement et durablement les haut-rhinois et les acteurs sociaux et économiques.

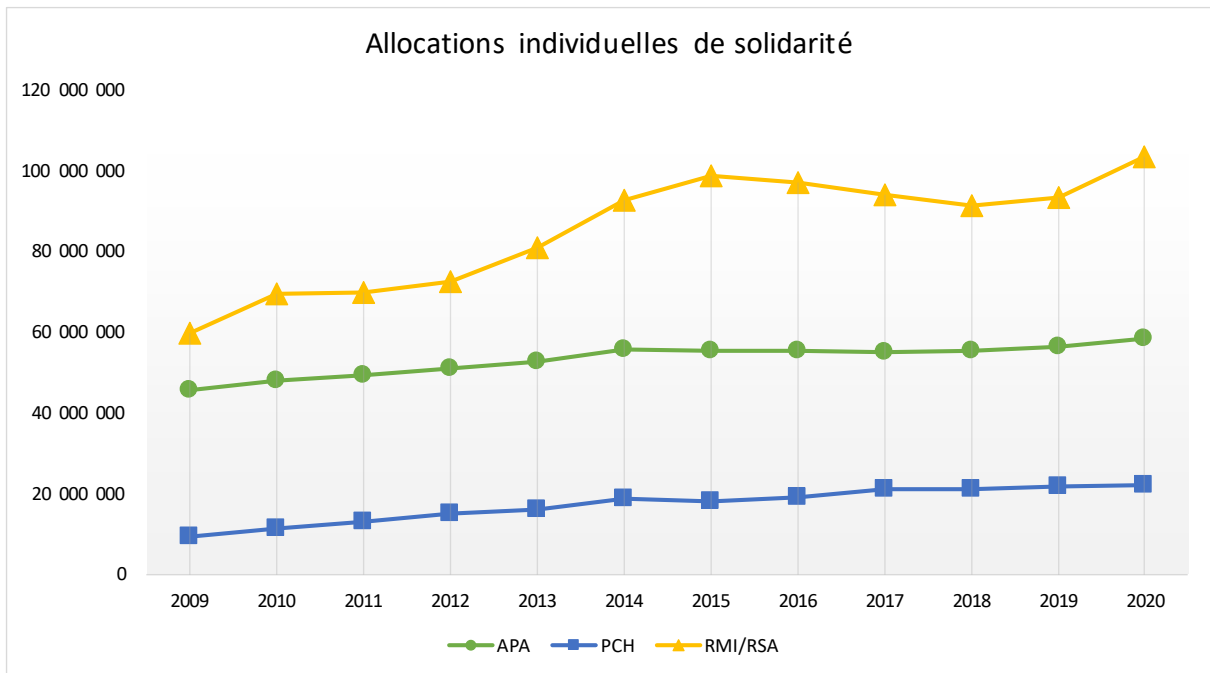
En 2020, le nombre de foyers allocataires payés a augmenté de 13,5 % pour atteindre 16 706 au 31.12.2020.

Dans ce contexte particulier, le Département a maintenu ses efforts en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA par un appui renforcé des entreprises (opérations « cumul RSA et vendanges », parrainage, contrats aidés dans les secteurs marchands et non-marchands avec notamment le lancement d'une nouvelle mesure, le PAC employeur RSA).

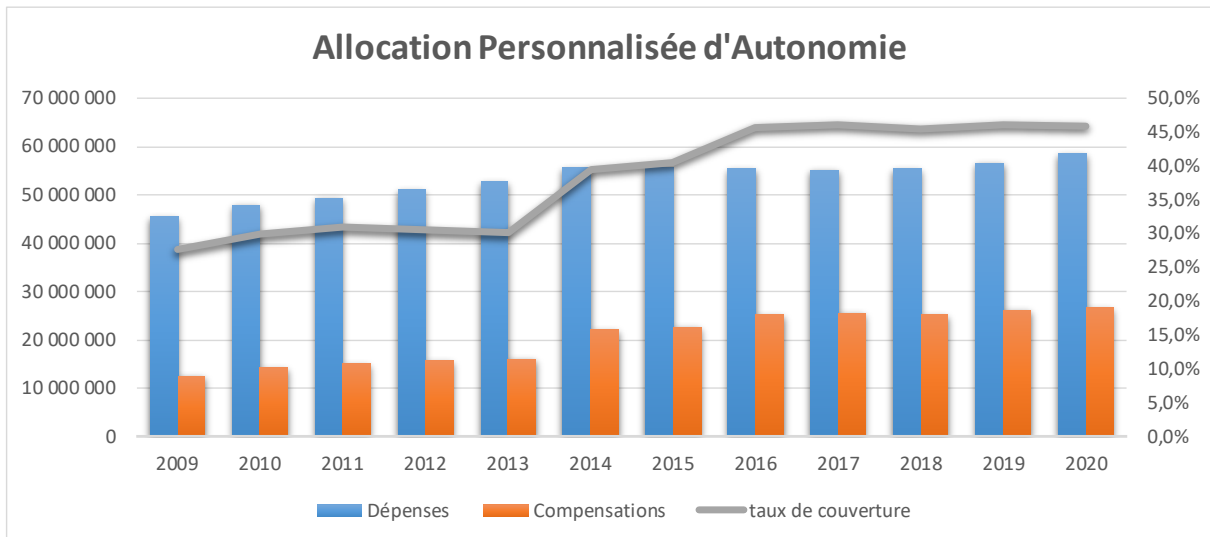
Le dispositif RSA et bénévolat a permis d'établir 1312 Contrats d'Engagements Réciproques (CER) au 31.12.2020, signe d'une adhésion continue des allocataires à cette mesure.

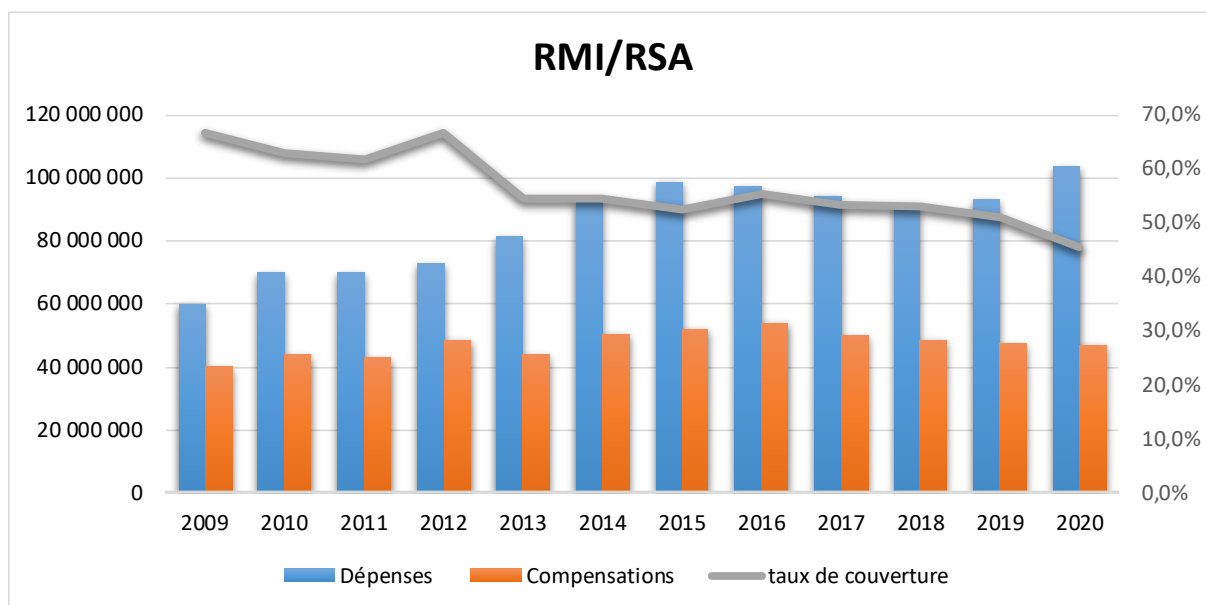
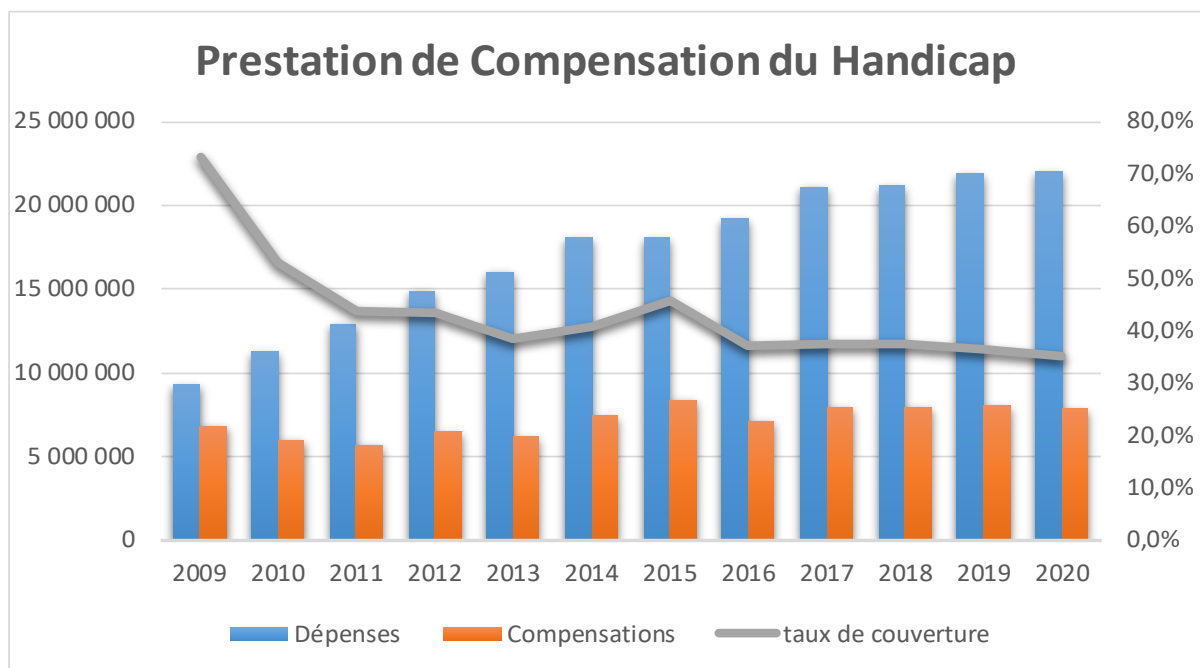
A noter que la politique du "juste droit" a généré des résultats financiers en baisse (économie de 2,2 M€), en raison des mesures exceptionnelles prises en faveur du maintien de droits des allocataires du RSA lors du confinement strict du printemps, tant par les organismes payeurs que par le Département.

Evolution des trois allocations individuelles de Solidarité de 2009 à 2020:



S'agissant du différentiel entre les dépenses relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) prises en charge par le Département et leurs compensations par l'Etat, il augmente très nettement pour le RSA (+10,8 M€) et l'APA (+1,2 M€) et dans une moindre mesure pour la PCH (+0,4 M€) :





Pour le RSA, le reste à charge (RAC) augmente de +10,8 M€, en lien avec la progression des dépenses d'allocation de + 10,3 M€, dans un contexte de baisse des recettes de compensation à hauteur de -0,5 M€ entre 2019 et 2020.

Ainsi, le différentiel qui reste à la charge définitive du Département du Haut-Rhin s'élève au global à près de 968 M€ depuis 2009 (avec intégration du Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) et du Fonds de Solidarité (FSD) à partir de 2014) :

Reste à charge	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
APA	32,9	33,7	34,1	35,6	36,9	33,6	33,1	30,2	29,7	30,2	30,5	31,6	391,9
PCH	2,5	5,3	7,3	8,4	9,9	11,2	9,8	12,1	13,2	13,3	13,9	14,3	121,1
RMI + RSA	19,9	25,8	26,7	24,2	36,9	42,0	47,0	43,4	44,0	43,0	45,8	56,6	455,5
TOTAL	55,4	64,7	68,1	68,2	83,6	86,9	89,9	85,7	86,8	86,5	90,1	102,5	968,5

1.1.8. Les frais financiers (6,0 M€)

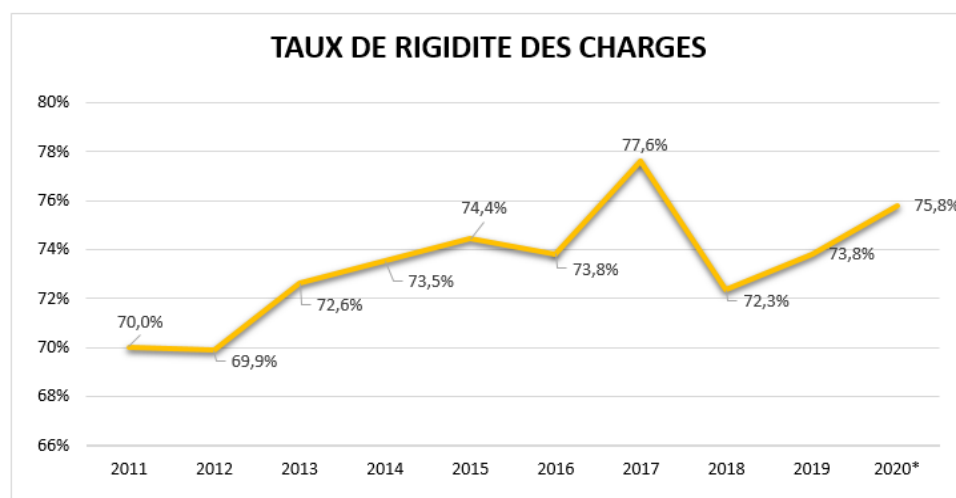
La part des frais financiers s'élève à 6,0 M€, contre 6,7 M€ au compte administratif 2019, soit une diminution de 0,7 M€ liée notamment à l'amortissement des emprunts à taux fixe élevé.

Par ailleurs, la baisse des frais financiers s'explique également par le maintien du niveau très bas des taux variables, lesquels constituent 36,2 % de notre dette, notamment en lien avec un indice Euribor 3 mois (indice de référence sur le marché interbancaire) qui est resté en territoire négatif tout au long de l'année 2020, variant de - 0,393 % en janvier 2020 à - 0,546 % un an plus tard.

Le taux moyen de la dette a ainsi continué de se réduire pour s'établir à 1,67 % en 2020, contre 1,93 % en 2019, 2,07 % en 2018, 2,08 % en 2017, 2,19 % en 2016, 2,33 % en 2015 et 2,5 % en 2014. Pour mémoire, la moyenne de la strate s'établit à 1,86 % en décembre 2020.

1.1.9. Le ratio de rigidité des charges structurelles

Le ratio de rigidité des charges structurelles qui permet de mesurer le poids des charges difficilement compressibles (charges de personnel, intérêts de la dette, participations et contingentements, aides à la personne, et frais de séjour) par rapport aux produits de fonctionnement, s'établit à 75,8 % pour 2020 après retraitement des produits 2020 encaissés en 2021.



*retraitement

Ce niveau inédit des charges incompressibles permet d'objectiver les efforts de gestion déjà réalisés par la collectivité depuis plusieurs années concernant les charges compressibles et de mesurer la difficulté pour les Départements de disposer de marges budgétaires et financières.

Il est à noter qu'en 2020, la hausse du taux s'explique principalement par une augmentation de 4,6 % des charges incompressibles en raison de la crise sanitaire, dans un contexte de progression de +1,9 % des recettes réelles de fonctionnement après retraitement des produits 2020 encaissés en 2021

1.1.10 Le contrat avec l'Etat

Le Département a signé le 28 juin 2018 un contrat financier avec l'Etat, imposant le respect pour une durée de 3 ans d'un taux d'évolution maximum des dépenses de fonctionnement fixé à +1,2% par an, appliqué à la base des dépenses réelles de fonctionnement 2017.

Le gouvernement a suspendu pour 2020 l'application des contrats financiers dits « de Cahors » pour les collectivités concernées par ce dispositif compte tenu de leur rôle majeur dans la résolution de la crise sanitaire.

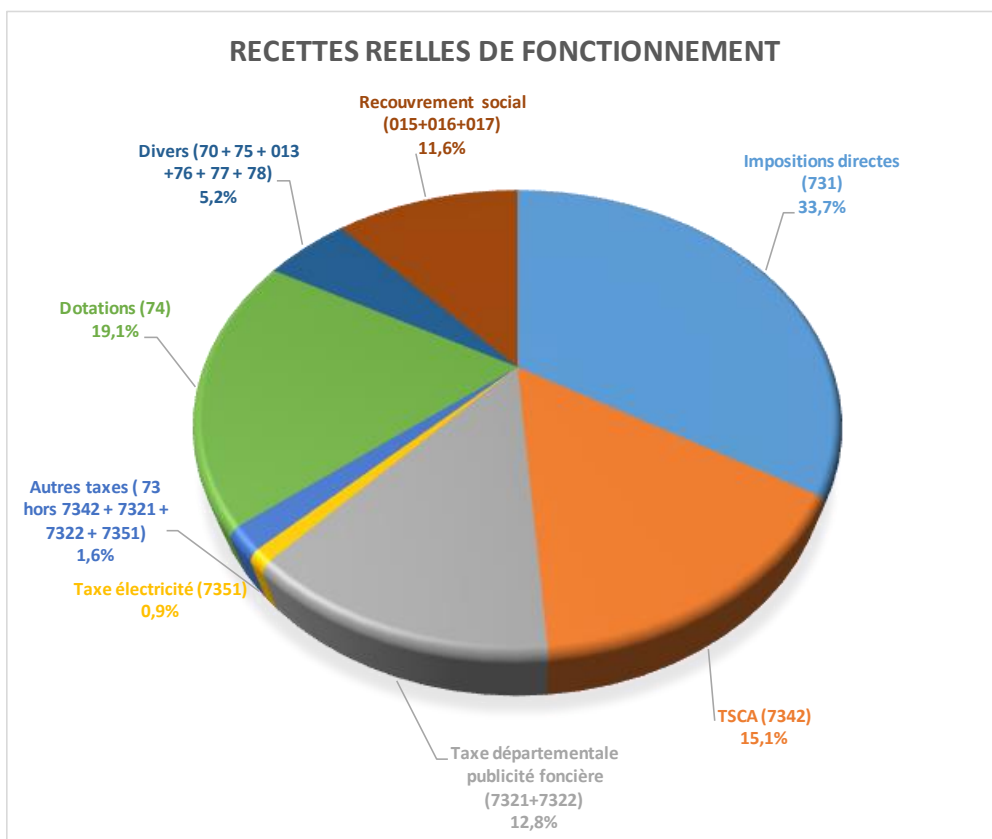
1.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif de l'exercice 2020 affiche un volume global de recettes réelles de fonctionnement de 659,5 M€, en diminution de -19,6 M€ (- 2,9 %) par rapport à l'exercice précédent (679,1 M€). Cette baisse s'explique principalement par la comptabilisation de recettes fiscales 2020 encaissées en 2021 en raison de la clôture anticipée de l'exercice due à la fusion des deux départements alsaciens.

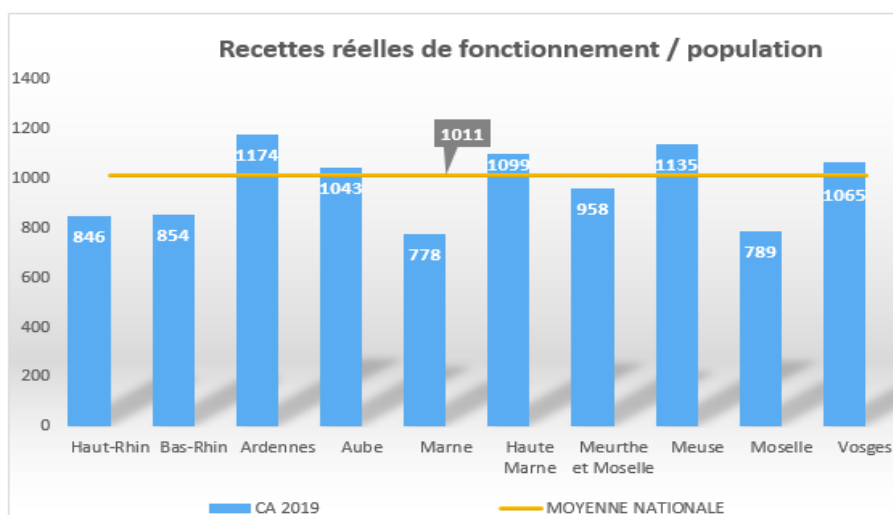
Le total des recettes qu'il conviendrait ainsi de ré-imputer théoriquement sur 2020 s'élèvent à **32,4 M€, soit des recettes globales 2020 de 691,9 M€.**

	CA 2019	CA 2020	Variation 2019/2020 %	Variation 2019/2020 M€
Recettes réelles de fonctionnement	679,1	659,5	-2,9%	-19,6
Taxe foncière propriétés bâties	139,1	141,3	1,6%	2,2
CVAE	61,9	60,9	-1,6%	-1,0
IFER	4,8	4,9	2,1%	0,1
FNGIR	21,7	21,7	0,0%	0,0
DCRTP	25,4	25,4	0,0%	0,0
Allocations compensatrices	4,1	3,8	-7,3%	-0,3
DMTO	96,9	84,5	-12,8%	-12,4
FSD	2,3	1,7	-26,1%	-0,6
Taxe d'aménagement	7,4	5,9	-20,3%	-1,5
TSCA	108,5	99,4	-8,4%	-9,1
TICPE	43,3	41,8	-3,5%	-1,5
Taxe sur l'électricité	7,2	5,7	-20,8%	-1,5
Dotations de l'Etat (DGF/DGD)	79,6	79,2	-0,5%	-0,4
Autres recettes	76,9	83,3	8,3%	6,4

Présentation des recettes réelles de fonctionnement :



Le montant des recettes réelles de fonctionnement par habitant s'établit à 841 € en 2020, contre 846 € en 2019, pour une moyenne nationale de 1011 € en 2019. En 2019, le Département du Haut-Rhin présentait le troisième ratio de recettes réelles de fonctionnement par habitant le plus faible de la Région Grand Est (846 €) après la Marne (778 €) et la Moselle (789 €), notamment grâce à un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties classé parmi les plus bas de France (8^{ème} taux le plus bas de France métropolitaine et taux le plus bas de la Région Grand Est en 2020 avec un taux identique pour le Département du Bas-Rhin).



1.2.1. La fiscalité directe et les dotations (258 M€)

a) Fiscalité directe locale (228,8 M€)

Le produit des impôts locaux, d'un montant total de 228,8 M€, est constitué du produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB – y compris frais de gestion – 141,3 M€), de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE, 60,9 M€), de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER, 4,9 M€) et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR, 21,7 M€).

Dans ce panier fiscal, le Département conserve encore les recettes liées à la TFPB, recettes dont le montant s'élevait à 133,6 M€ en 2020, en augmentation de 2,6 M€, soit + 1,98 % du seul fait de l'évolution physique des bases, étant précisé que le taux de taxe foncière n'a pas connu de modification en 2020. Il doit être rappelé à cet effet que la loi de finance pour 2020 a transféré depuis cette année la TFPB au bloc communal en échange d'une fraction de TVA.

Le produit de la CVAE s'établit à 47,1 M€ en 2020, en augmentation de + 0,3 M€ par rapport à l'exercice 2019, étant précisé que ses modalités d'encaissement correspondent en l'occurrence aux exercices 2018-2019, si bien que l'impact financier lié à la pandémie n'apparaît pas encore sur les comptes 2020.

Il est encore rappelé que le Département ne perçoit plus en 2020 que 23,5 % du produit de la CVAE, contre 48,5 % encore en 2016 (-51,5%), suite au transfert à la Région de la compétence Transport hors élèves en situation de handicap au 1^{er} janvier 2017. Ce transfert fiscal fait perdre au Département l'essentiel du dynamisme de cette contribution puisque pour neutraliser financièrement le dispositif et préserver l'équité entre la charge transférée et la recette de CVAE perçue, la Région verse au Département du Haut-Rhin une dotation de compensation d'un montant de 15,1 M€ en 2020, soit un montant identique à celui de 2019.

Le produit lié à la fraction départementale des IFER s'élève à 4,9 M€ en 2020, en légère progression par rapport à 2019 (4,8 M€). Cette imposition est assise sur les installations des entreprises de réseau du Département, en particulier sur la centrale nucléaire de Fessenheim (2,8 M€), les centrales hydrauliques (1,1 M€), les installations de production d'électricité photovoltaïque (0,073 M€), les stations radioélectriques (0,7 M€) et les installations de stockage et de transport de gaz (0,11 M€). S'agissant de l'IFER perçu au titre de la centrale de Fessenheim, aucun montant ne sera encaissé en 2021 en raison de la décision de l'Etat de fermer la centrale à compter de juin 2020.

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), attribué dans le cadre de la réforme fiscale de 2011 pour neutraliser son impact financier, est gelé en valeur à un montant de 21,7 M€ en 2020.

Enfin, en 2020, l'attribution des frais de gestion de la TFPB à travers le mécanisme du dispositif de compensation péréquée (DCP), créé par la loi de finances 2014 pour réduire le reste à charge des départements en matière d' AIS, est en baisse de 0,4 M€ par rapport à l'exercice 2019 (soit un produit de 7,7 M€). Cette diminution est en lien avec une amélioration du reste à charge du Département sur les AIS en 2018 qui constitue l'année de référence pour le calcul de la dotation 2020.

b) Attributions de compensation (29,2 M€)

Le montant total des allocations compensatrices, destinées à compenser les exonérations et dégrèvements accordés par l'Etat en matière d'impôts locaux, est en diminution de - 0,3 M€ (soit -7,3 %) avec un montant de 3,8 M€ en 2020. Pour mémoire, les compensations d'exonérations fiscales, qui constituent des variables d'ajustement des dotations versées par l'Etat, ont baissé de 50 % depuis 2011 afin de financer la péréquation au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement.

De même, le montant de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) s'élève à 25,4 M€, soit un niveau stable à celui relevé en 2019. Il convient à cet effet de relever que les recettes fiscales précédant la réforme de la Taxe Professionnelle ont été remplacées à hauteur de 47,1 M€ par un produit de dotations (DCRTP et FNGIR) qui n'offre plus aucune possibilité d'évolution et qui sont même en baisse en valeur réelle du fait de l'inflation et de leur intégration au sein des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations versées aux collectivités.

1.2.2. Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme (92,1 M€)

Les recettes relatives aux droits d'enregistrement et aux taxes d'urbanisme sont passées de 106,6 M€ à 92,1 M€, soit une diminution de - 14,1 M€ (-13,2 %). En considérant les titres 2020 encaissés en 2021, le CA aurait été de **108,2 M€**, soit une hausse de 1,6 M€ (1.5%)

En particulier, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) s'élèvent à 84,5 M€ en 2020, en baisse de -12,4 M€ par rapport à l'exercice 2019 (soit - 12,8 %). En tenant compte du produit imputé sur 2021 mais qui correspond à l'exercice 2020, le CA aurait été de **99,5 M€**. Retraités de cet élément, les DMTO auraient augmenté de + 2,587 M€ par rapport à 2019 (96,9 M€ en 2019).

Par ailleurs, le fonds National de péréquation des DMTO (FNP DMTO), créé par la loi de finances 2020 regroupant le fonds DMTO historique, le fonds de Solidarité des Départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID) représente un montant de 1,7 M€ en 2020, contre 2,3 M€ en 2019. En intégrant également notre contribution au fonds de péréquation, qui représente un montant de 6,4 M€ en 2020 (15,6 M€ en 2019), le montant supporté par le Département s'élève in fine à 4,7 M€ (13,3 M€ en 2019) au titre de ce fonds.

Enfin, le produit de la taxe d'aménagement présente une diminution de 1,5 M€ (-20,2 %) par rapport à 2019 pour s'établir à 5,9 M€. En tenant compte du produit imputé sur 2021 mais qui correspond à l'exercice 2020, le CA aurait été de **7,1 M€**. Retraités de cet élément, la taxe d'aménagement aurait diminué de 0,31 M€ par rapport à 2019 (7,4 M€ en 2019).

1.2.3. Taxes liées aux assurances, ainsi qu'à la production et à la consommation énergétiques (146,9 M€).

En considérant les titres 2020 encaissés en 2021, le CA aurait été de **161,9 M€** soit une hausse de 15 M€ (9,2 %)

La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) représente un montant 99,4 M€ en 2020, en baisse de 9,1 M€ par rapport à 2019 (-8,4 %). En tenant compte du produit imputé sur 2021 mais qui correspond à l'exercice 2020, le CA aurait été de **112,9 M€**. Retraités de cet élément, la TSCA aurait augmenté de + 4,4 M€ par rapport à 2019 (108,5 M€ en 2019).

Le versement opéré par l'Etat au titre de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) dans le cadre du financement du RSA représente un montant de 41,8 M€ en 2019, soit une diminution de -1,5 M€ à celui de 2018.

Par ailleurs, le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) diminue de - 1,5 M€ (- 20,8 %) pour atteindre un montant de 5,7 M€. En tenant compte du produit imputé sur 2021, mais qui correspond à l'exercice 2020, le CA aurait été de 7,2 M€, soit un montant équivalent à celui constaté en 2019 (7,2 M€ en 2019).

1.2.4. Les dotations de l'Etat (79,2 M€)

Les concours de l'Etat représentent un montant de 79,2 M€ (12 % des recettes globales de fonctionnement en 2020), contre 79,6 M€ en 2019, soit une baisse de - 0,4 M€.

Ces concours sont répartis entre la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 75,1 M€ et la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour 4,15 M€.

La stabilité de la part relative des dotations au sein des recettes de fonctionnement depuis 2017 s'explique par le gel des prélèvements opérés sur la DGF par l'Etat au titre de la contribution du Département au redressement des finances publiques, laquelle a représenté un montant de 14 M€ supplémentaires en 2015, 2016 et 2017.

Dotations	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	variation 2020/2019	variation 2020/2011
DGF	127,23	127,06	126,59	120,59	105,94	91,51	76,40	75,90	75,45	75,05	-0,40	-52,18
DGD	3,98	3,98	3,98	3,98	4,67	4,15	4,15	4,15	4,15	4,15	0,00	0,17
TOTAL	131,21	131,04	130,57	124,57	110,61	95,66	80,55	80,05	79,60	79,20	-0,40	-52,01

1.2.5. Les autres recettes (83,3 M€)

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à 83,3 M€, dont :

- Les recouvrements d'aide sociale : 19,7 M€,
- Les compensations au titre de l'APA (23,7 M€), de la PCH (6,6 M€), des MDPH (0,8 M€),
- Le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) : 4,8 M€,
- Les recettes de fonctionnement diverses : 27,7 M€.

1.3. L'EPARGNE BRUTE

L'épargne brute, d'un montant de 59,4 M€ en 2020, affiche une diminution de - 44,2 M€ par rapport à 2019 (103,6 M€), soit -42,6 %, en lien avec une baisse purement technique des recettes de fonctionnement de - 9,6 M€ et une hausse des dépenses de fonctionnement de + 24,6 M€ liée notamment à l'impact de la crise sanitaire.

En retraitant les recettes de fonctionnement 2020 des montants encaissés sur 2021 du fait de la clôture anticipée des comptes, pour un montant global de 32,4 M€, celles-ci s'élèveraient à 691,9 M€, en progression de + 12,8 M€ (+ 1,9 %) par rapport à 2019. L'épargne brute s'élèverait alors à 91,8 M€ (-11,8 M€).

L'épargne nette, en baisse de 44,1 M€, se situe à 18 M€ en 2020, contre 62,2 M€ en 2019, mais celle-ci aurait été de 50,4 M€ en y intégrant le retraitement.

COMPTE ADMINISTRATIF (hors lignes de trésorerie)	CA 2019	CA 2020	Ecart 2020-2019%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	679 082 987,78	659 521 735,94	-2,88%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	575 516 272,81	600 107 567,11	4,27%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITEES	679 082 987,78	691 903 665,94	1,89%
EPARGNE BRUTE	103 566 714,97	59 414 168,83	-42,63%
EPARGNE BRUTE RETRAITEE		91 796 098,83	-11,37%
TAUX EPARGNE BRUTE	15,25%	9,01%	-40,93%
TAUX EPARGNE BRUTE RETRAITEE	0,0%	13,27%	-13,01%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	41 341 358,95	41 358 189,67	0,04%
EPARGNE NETTE	62 225 356,02	18 055 979,16	-70,98%
EPARGNE NETTE RETRAITEE		50 437 909,16	-18,94%
TAUX EPARGNE NETTE	9,16%	2,74%	-70,12%
TAUX EPARGNE NETTE RETRAITEE	0,00%	7,29%	-20,45%

Le taux d'épargne brute (rapport de l'épargne brute et des recettes réelles de fonctionnement), qui traduit la capacité de la collectivité à investir avant remboursement du capital de la dette, affiche une baisse passant de 15,3 % en 2019 à 9,0 % en 2020 (sans retraitement), étant précisé, à titre de comparaison, que ce taux s'élevait à 18,8 % en 2018. D'après les dernières statistiques publiées par la DGCL relatives à l'analyse des comptes administratifs 2019 des départements, la moyenne nationale du taux d'épargne brute se situait à 14,3 %. Cependant, retraité des recettes encaissées sur l'exercice 2021, le taux d'épargne brute se situerait à 13,3 %, c'est-à-dire à un niveau très satisfaisant au regard du seuil d'alerte de 10 %.

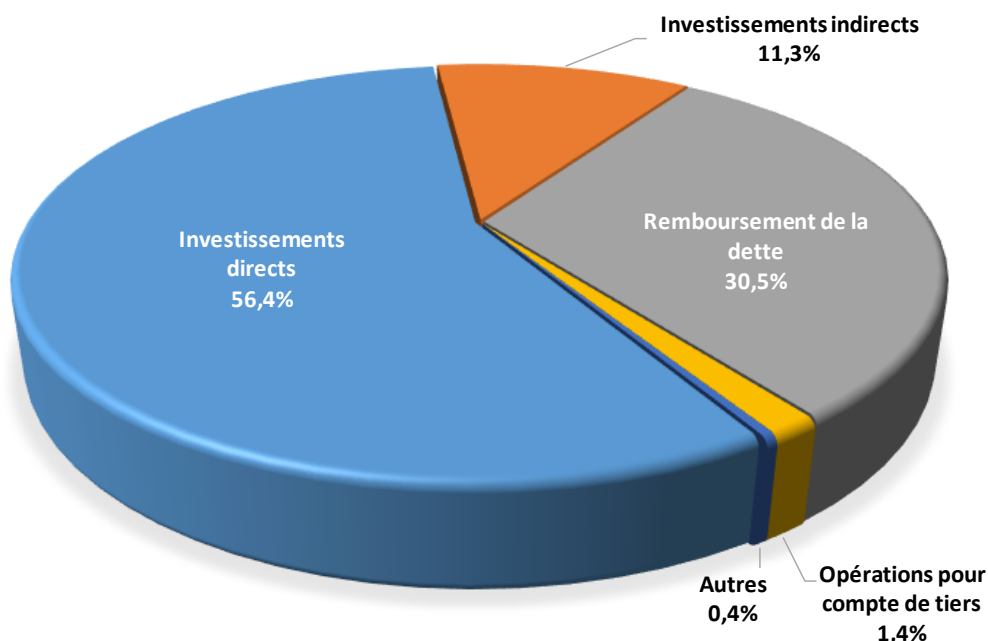
Il convient de relever que cette situation de baisse s'explique par l'effort financier conséquent fourni par le Département dans le cadre du plan de relance départemental.

1.4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2020, le Département a consacré un montant de 135,7 M€ à l'investissement, dont 94,3 M€ de dépenses opérationnelles (hors opérations financières), soit une légère diminution de 6,4 M€ (-6,3 %) par rapport à l'exercice 2019 (100,8 M€) en raison du retard pris pour certains projets du fait de la crise sanitaire. Ce montant témoigne de l'effort significatif du Département en faveur de l'emploi et de l'économie sur le territoire.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	BP 2020	Global 2020	CA 2020	CA 2020 - CA 2019
TOTAL GENERAL	142 099 852,90	202 733 977,19	228 751 233,36	135 679 510,01	- 6 420 342,89
Investissements directs	65 656 169,91	86 315 219,00	111 952 343,10	76 560 526,94	10 904 357,03
Investissements indirects	33 219 904,66	29 047 813,19	31 337 547,03	15 320 056,53	-17 899 848,13
Remboursement de la dette	41 341 358,95	82 348 729,00	81 029 347,00	41 358 189,67	16 830,72
refinancement de la dette	-	20 000 000,00	20 000 000,00	-	0,00
lignes de trésorerie	-	19 671 157,00	19 671 157,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	1 847 784,82	3 365 000,00	2 435 000,00	1 964 468,64	116 683,82
Autres	34 634,56	1 657 216,00	1 996 996,23	476 268,23	441 633,67
TOTAL AVEC EMPRUNTS HORS GESTION ACTIVE DE LA DETTE	142 099 852,90	163 062 820,19	189 080 076,36	135 679 510,01	- 6 420 342,89
TOTAL DEPENSES OPERATIONNELLES	100 758 493,95	120 385 248,19	147 721 886,36	94 321 320,34	- 6 437 173,61

STRUCTURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



La décomposition des dépenses opérationnelles (hors gestion de la dette) par fonction se présente comme suit :

Dépenses d'investissement opérationnelles par fonction	2020
Administration générale	5 925 750,14
Enseignement	19 686 094,95
<i>dont collèges</i>	<i>18 901 286,55</i>
<i>dont enseignement supérieur</i>	<i>400 000,00</i>
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 230 065,13
<i>dont culture</i>	<i>130 000,00</i>
<i>dont patrimoine</i>	<i>1 627 371,33</i>
Prévention médico-sociale (PMI et planification familiale)	7 739,17
Action sociale	1 577 234,78
Réseaux et infrastructures	52 190 604,27
<i>dont routes et voirie</i>	<i>43 561 931,87</i>
Aménagement et environnement	6 976 296,12
Développement économique	1 763 067,14
<i>dont industrie, commerce et artisanat</i>	<i>92 361,00</i>
<i>dont développement touristique</i>	<i>1 276 919,80</i>
<i>dont laboratoire vétérinaire départemental</i>	<i>33 553,20</i>
Travaux pour le compte de tiers (rivières et pistes cyclables)	1 964 468,64
Sécurité	1 000 000,00
TOTAL dépenses hors dette	94 321 320,34

Les dépenses d'investissement direct représentent un montant de 76,6 M€ en 2020, en hausse de 10,9 M€ par rapport à 2019, soit 81,2 % des dépenses d'investissement opérationnelles ; ces dépenses se décomposent comme suit :

Dépenses d'investissement direct par fonction	2020
Administration générale	5 767 261,91
Enseignement	18 987 905,95
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	865 652,13
Prévention médico-sociale (PMI et planification familiale)	7 739,17
Action sociale	478 386,93
Réseaux et infrastructures	49 874 298,64
Aménagement et environnement	427 771,57
Développement économique	151 510,64
TOTAL	76 560 526,94

Parmi les dépenses d'investissement direct, un montant de 42,3 M€ a été consacré à la voirie, dont les principales dépenses ont été suivantes : 12,9 M€ au titre des opérations de renforcement sur RD, 3 M€ pour les acquisitions de matériels et d'engins, 4,6 M€ relatifs aux travaux de construction, de rénovation et de maintenance sur ouvrages d'art.

Relevons également les opérations relatives à la déviation de Ballersdorf (4,6 M€) et à la liaison A35 RD83 à hauteur d'Ensisheim (3,7 M€).

Concernant l'investissement dans les collèges (17,6 M€), les crédits ont été affectés en particulier à la réfection du collège de Guebwiller (3,2 M€), à la poursuite de la restructuration globale du collège de Wintzenheim (2,8 M€), et à la restructuration globale du collège Kennedy à Mulhouse (2,1 M€) et à l'extension et restructuration du collège de Saint-Amarin (3,5 M€).

Par ailleurs, les différentes opérations de maintenance dans les collèges ont représenté un montant de 4,8 M€ en 2020.

Enfin, le plan de numérisation des collèges s'est élevé à 1,3 M€ en 2020.

S'agissant des subventions d'investissement versées en 2020, elles s'élèvent à 15,3 M€, représentant 16,2 % de nos dépenses opérationnelles.

	2020
Etat	570 000,00
Région	521 597,00
Département	500 000,00
Communes et structures intercommunales	6 515 057,00
Autres groupements de collectivité et collectivités à statut particulier	950 680,13
SPIC	750 941,00
Autres établissements publics locaux	2 119 880,00
Organismes publics divers	350 398,92
Personnes de droit privé	3 041 502,48
TOTAL	15 320 056,53

Les dépenses d'investissements indirects, d'un montant de **15,3 M€**, diminuent par rapport à 2019 (**-17,9 M€**).

L'année 2020 a vu la poursuite de l'engagement départemental aux côtés des porteurs de projets d'investissements locaux au moyen du Fonds de Solidarité Territoriale (1,3 M€).

Par ailleurs, la Politique de Développement Territorial a permis de soutenir l'attractivité et les projets de proximité portés par nos territoires au service des Haut-Rhinois à hauteur de 3,2 M€. Ce montant a été alloué aux projets structurants des territoires au titre du Fonds d'Attractivité des Territoires (FAT) et du Fonds de soutien aux Projets de Proximité (FPP) afin d'améliorer l'attractivité et l'offre de services dans les territoires.

Concernant la lutte contre la précarité énergétique et des aides à la réhabilitation thermique des logements, le Département y a consacré un montant de 1,3 M€ en 2020.

S'agissant des aides allouées principalement aux EHPAD dans le cadre de leurs projets de rénovation, celles-ci ont représenté un montant de 1,1 M€ en 2020.

Concernant par ailleurs l'aide à l'investissement dans le cadre des travaux pour compte de tiers, elle s'établit à 2 M€, dont 1,4 M€ versés pour le compte de syndicats mixtes de rivières, 0,3 M€ alloués dans le cadre de l'aménagement de plusieurs itinéraires cyclables, et 0,3 M€ consacré à des travaux d'aménagement fonciers liés à la déviation RD 18 Bis à Rouffach.

Enfin, les dépenses financières se détaillent comme suit (en M€) :

Dépenses financières	41 834 457,90
Remboursement du capital de la dette	41 358 189,67
Autres immobilisations financières	476 268,23

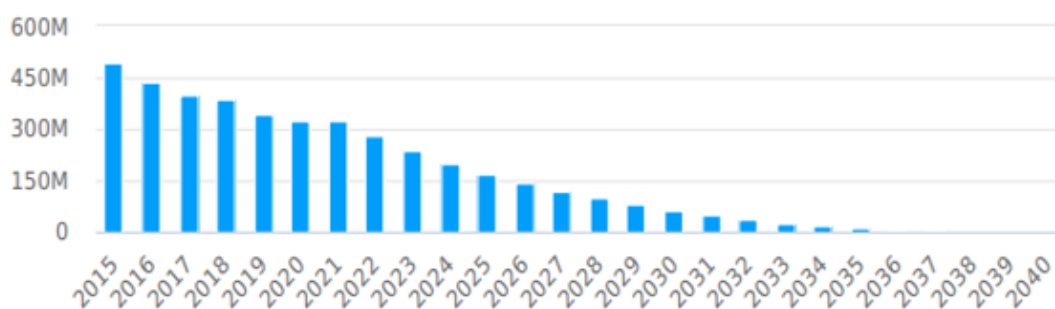
Dans ce cadre, l'endettement se situe à un niveau relativement bas permettant au Département de conserver sa capacité à investir.

L'encours de la dette a en effet seulement augmenté de + 2,7 M€, soit + 0,8 % entre les exercices 2020 et 2019 pour s'établir à 328,1 M€ au 31 décembre 2019, contre 325,4 M€ à fin 2019. Un emprunt de **44 M€** a été contracté en 2020 permettant de dégager une meilleure capacité d'investissement en 2020.

La préservation d'un bon niveau de recettes de fonctionnement, dans un contexte de forte progression des dépenses de fonctionnement en lien avec la crise sanitaire, a permis au Département de conserver un niveau d'autofinancement satisfaisant (13,3% après retraitement), limitant le besoin de recours à l'emprunt en 2020 (réalisation de 44 M€ soit un niveau sensiblement égal au montant du remboursement en capital de la dette, soit 41,4 M€).

Evolution de l'encours de dette (encours au 1^{er} janvier de chaque année)

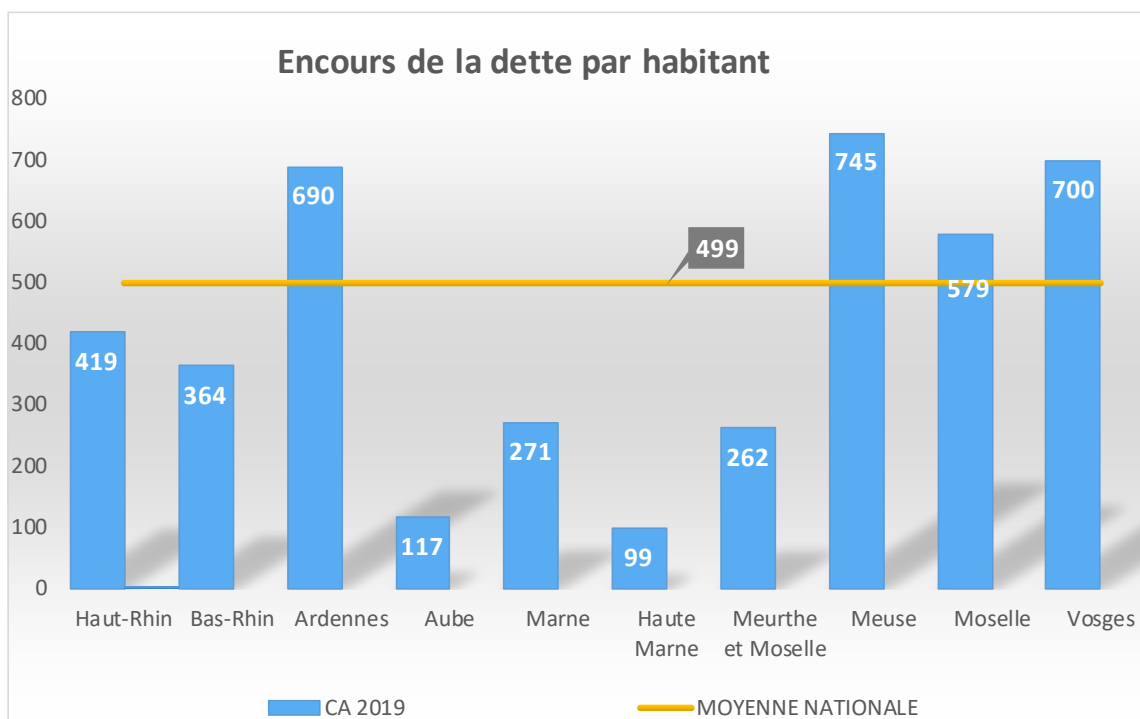
Extinction de la dette en M€ (encours en début d'exercice)



La légère baisse du taux d'épargne brute en 2020, retraits des produits encaissés sur l'exercice 2021, a eu comme incidence de porter le ratio de capacité de désendettement de 3,2 à 3,6 années en 2020, soit une valeur qui reste très en deçà du seuil d'alerte (8 ans environ) grâce à la quasi stabilité de l'encours de la dette.

La structure de l'encours de dette à la fin de l'année 2020 reste équilibrée, comportant 63,8 % d'emprunts à taux fixe et 36,2 % d'emprunts à taux variable.

Le montant de l'encours de dette par habitant s'établit à 421 € au 31/12/2020, contre 419 € au 31/12/2019, pour une moyenne nationale de 499 € en 2019. En 2019, le Département du Haut-Rhin présentait le sixième ratio d'encours de dette par habitant le plus faible de la Région Grand Est (419 €), après la Haute-Marne (99 €), l'Aube (117 €), la Meurthe-et-Moselle (262 €), la Marne (271 €) et le Bas-Rhin (364 €).



1.5. LA SITUATION DES AP/AE

Le Département a décidé, dès 1999, de présenter son budget d'investissement sous la forme d'autorisations de programmes (AP) et d'apporter ainsi une vision pluriannuelle des investissements projetés. Ces autorisations de programme (AP), ainsi que les autorisations d'engagements (AE) pour la section de fonctionnement, constituent un engagement politique de réaliser les opérations.

La synthèse des AP / AE et CP laisse apparaître la situation suivante au 31/12/2020 :

AP/AE	Stock AP/AE votés disponibles à l'affectation	AP/AE nouvelles votées dans l'année	AP/AE affectées non couvertes par des CP	Flux d'AP/AE affectées dans l'année	AP/AE affectées annulées dans l'année	Stock d'AP/AE affectées restant à financer	CP mandatés au budget N	Reste à financer au titre des AP/AE affectées	Ratio de couverture des AP/AE
Autorisations de programme	155,2	228,7	244,9	155,1	11,7	388,2	94,1	294,09	3,1
Autorisations d'engagement	4,6	20,4	8,1	16,1	2,1	22,1	15,4	6,6	0,4

Le ratio de couverture des autorisations de programme et d'engagement (AP/AE) correspond au rapport entre les restes à financer au titre des AP/AE affectées et les crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice.

A la lecture du tableau, en supposant un vote de crédits de paiement constant à celui mandaté en 2020, il faudrait 3,1 années pour financer le stock d'autorisations de programme déjà voté par le conseil départemental, ce qui paraît satisfaisant compte tenu de la durée de vie moyenne d'une opération.

Concernant les autorisations d'engagement, la couverture financière pourrait être assurée en moins d'un exercice.

1.6. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 77,1 M€, en augmentation de 35,9 M€ hors recettes afférentes au refinancement de la dette et au report des excédents de fonctionnement capitalisés.

Ce niveau de recettes 2020 s'explique principalement par la réalisation d'un emprunt de 44 M€ (20 M€ en 2019) et de l'encaissement de 9,1 M€ au titre de l'avance remboursable relative aux DMTO.

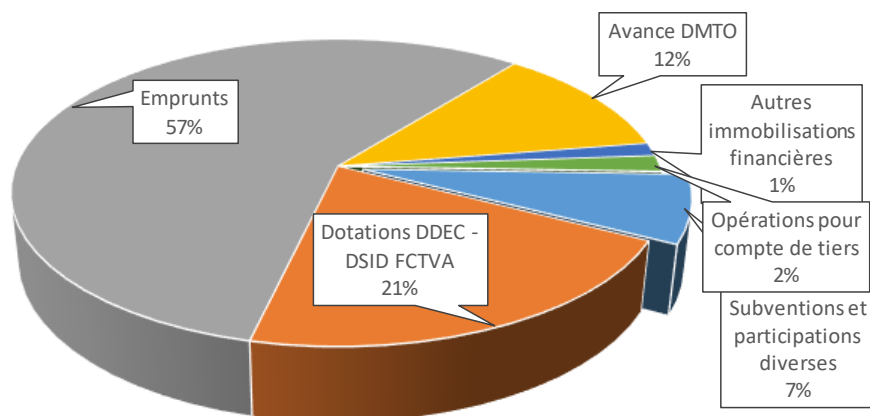
En 2020, le montant des subventions et participations reçues par le Département de ses partenaires pour la réalisation de projets d'investissement est de 5,5 M€.

Concernant les dotations d'investissement (16,2 M€), qui représentent 21 % des recettes d'investissement réelles du Département, elles affichent une progression de 2,8 M€. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en constitue le principal composant (11,1 M€), en progression de +2,8 M€ par rapport à 2019 (+34 %) en raison de la montée en charge des dépenses afférentes à la rénovation des collèges et aux projets routiers en 2019, lesquelles constituent la base de référence des recettes de FCTVA versées en 2020. Le second poste significatif est la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC), gelée à 3,9 M€ depuis 2008. Enfin, la Dotation de Soutien à l'Investissement aux Départements (DSID) qui remplace la Dotation Globale d'Équipement atteint 1,2 M€

La préservation d'un haut niveau de recettes de fonctionnement dans le contexte de forte progression des dépenses de fonctionnement en lien avec la crise sanitaire a permis au Département de limiter le recours à l'emprunt en 2020 (réalisation de 44 M€), étant entendu qu'aucune opération de remboursement anticipé d'emprunts n'est intervenue durant cet exercice.

	CA 2019	CA 2020	Ecart 2020/2019
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT hors excédent de fonctionnement	41 214 740,59	77 117 259,63	35 902 519,04
Subventions d'investissement	6 377 753,01	5 457 473,45	-920 279,56
Dotations DDEC-DSID-FCTVA	13 370 800,12	16 212 974,30	2 842 174,18
Emprunts dont	20 003 170,52	44 000 000,00	23 996 829,48
<i>autres</i>	3 170,52		-3 170,52
<i>emprunts (1641)</i>	20 000 000,00	44 000 000,00	24 000 000,00
<i>ligne de trésorerie (16449)</i>	0		0,00
<i>refinancement de la dette (166)</i>	0,00		0,00
Avance DMTO (16871)	0,00	9 067 832,00	9 067 832,00
Autres immobilisations financières (26+27)	780 067,38	1 073 174,13	293 106,75
Opérations pour compte de tiers	682 949,56	1 305 805,75	622 856,19

Présentation de cette décomposition par typologie :



2. LA DETERMINATION DU RESULTAT

L'arrêté des comptes permet de dégager un résultat de clôture de 82 793 301,26 €.

2.1. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser en investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titre. Or dans la mesure où les opérations gérées en AP/CP, ainsi que la dette, sont exclues comptablement des restes à réaliser, il n'y a pas lieu de constater de restes à réaliser à ce niveau.

Le montant constaté des restes à réaliser de la section de fonctionnement correspond aux engagements existants à la clôture de l'exercice sur les subventions et participations votées, soit 112 222 €. Cette somme sera réinscrite lors du vote de la décision modificative n°1 et les justificatifs joints à la délibération.

2.2. LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Le solde de l'exercice est constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2020 (écritures réelles et d'ordre) et du résultat reporté.

L'exercice 2020 du budget principal se solde par un résultat cumulé de 82,8 M€ détaillé comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats sur exercice antérieur	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice
Investissement	148 091 881,70	150 322 652,04	35 479 170,68		37 709 941,02
Fonctionnement	668 811 715,63	667 432 863,74	46 762 212,13		45 383 360,24
TOTAL sans correction de résultat	816 903 597,33	817 755 515,78	82 241 382,81		83 093 301,26
TOTAL avec correction de résultat	816 903 597,33	817 755 515,78	82 241 382,81	-300 000,00	82 793 301,26

3. BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

Compte administratif 2020 – Budget principal

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2020	600 107 567,11	659 521 735,94	59 414 168,83
	Réalisations pour ordre 2020	68 704 148,52	7 911 127,80	-60 793 020,72
	Résultat comptable 2020	668 811 715,63	667 432 863,74	-1 378 851,89
	Reprise résultat BP 2020 (002)			46 762 212,13
	Résultat de fonctionnement à affecter			45 383 360,24

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2020	135 679 510,01	77 117 259,63	-58 562 250,38
	Réalisations pour ordre 2020	12 412 371,69	73 205 392,41	60 793 020,72
	Solde d'investissement 2020	148 091 881,70	150 322 652,04	2 230 770,34
	Solde d'exécution 2019 (001)			35 479 170,68
	Opération d'ordre non budgétaire			-300 000,00
	Solde d'investissement à affecter			37 409 941,02
SOLDE GLOBAL A AFFECTER				82 793 301,26

Compte administratif 2020– Budget annexe Cité de l'Enfance

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2020	3 920 255,15	4 146 232,83	225 977,68
	Réalisations pour ordre 2020	166 567,42		-166 567,42
	Résultat comptable 2020	4 086 822,57	4 146 232,83	59 410,26
	Reprise des résultats antérieurs 002 (solde 110)			122 638,68
	Résultat de fonctionnement à affecter			182 048,94

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2020	59 320,88	7 654,12	-51 666,76
	Réalisations pour ordre 2020		166 567,42	166 567,42
	Solde d'investissement 2019	59 320,88	174 221,54	114 900,66
	Solde d'investissement au 31/12/2020 (001)			1 130 876,17
	Solde d'investissement à la clôture de l'exercice			1 245 776,83
SOLDE GLOBAL A AFFECTER				1 427 825,77

Compte administratif 2020 – Budget de la Régie Départementale du Haut-Rhin (SPIC)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2020	71 759,44	234 528,03	162 768,59
	Réalisations pour ordre 2020	130 345,81	0,00	-130 345,81
	Résultat comptable 2020	202 105,25	234 528,03	32 422,78
	Reprise résultat BP 2020 (002)			0,00
	Résultat de fonctionnement à affecter			32 422,78

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2020	652 711,06	121 812,12	-530 898,94
	Réalisations pour ordre 2020	0,00	130 345,81	130 345,81
	Solde d'investissement 2020	652 711,06	252 157,93	-400 553,13
	Solde d'exécution 2019 (reprise résultat BP 2020 - 001)			927 097,40
	Solde d'investissement à affecter			526 544,27
SOLDE GLOBAL A AFFECTER				558 967,05

CONCLUSION

La présentation par chapitre du compte administratif 2020 du budget principal se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	32 686 881,43	Produits des services	70	7 488 638,61
Charges de personnel et frais assimilés	012	106 602 190,75	Impôts locaux	731	222 363 974,61
Autres frais de gestion courante	65	280 613 391,42	Autres impôts et taxes	73	200 467 476,52
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	6586	233 677,11	Dotations, subventions et participations	74	125 937 071,29
Atténuation de produits	014	1 867 702,00	Autres produits de gestion courante	75	22 370 073,45
RMI	015	9 419,80	Atténuation de charges	013	3 483 428,13
APA	016	58 530 303,30	RMI	015	
RSA	017	112 892 980,23	APA	016	27 103 541,58
Charges financières	66	6 047 718,23	RSA	017	49 103 339,40
Charges exceptionnelles	67-68	623 302,84	Produits financiers	76	1 313,75
			Produits exceptionnels	77-78	1 202 878,60
TOTAL DES DEPENSES REELLES		600 107 567,11	TOTAL DES RECETTES REELLES		659 521 735,94
<i>DEPENSES POUR ORDRE</i>		<i>68 704 148,52</i>	<i>RECETTES POUR ORDRE</i>		<i>7 911 127,80</i>
			Résultat reporté (002)		46 762 212,13
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		668 811 715,63	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		714 195 075,87
Excédent de fonctionnement		45 383 360,24			

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Emprunts et dettes assimilées	16	41 358 189,67	Dotations, fonds divers et réserves	10	11 068 673,67
				20-21-23-	
Immobilisations incorporelles hors 204	20	4 085 746,75	Immobilisations	204	738 342,96
Subventions versées	204	15 320 056,53	Immobilisations financières	27	936 174,13
Immobilisations corporelles	21	42 865 412,00	des participations	26	137 000,00
Immobilisations en cours	23	29 609 368,19	Subventions reçues	13	9 863 431,12
Travaux pour compte de tiers	45	1 964 468,64	Emprunts et dettes assimilées	16	53 067 832,00
Participations et créances rattachées à des participations	26	169 188,23	Participations travaux pour compte de tiers	45	1 305 805,75
Autres immobilisations financières	27	307 080,00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		135 679 510,01	TOTAL DES RECETTES REELLES		77 117 259,63
<i>DEPENSES POUR ORDRE</i>		<i>12 412 371,69</i>	<i>RECETTES POUR ORDRE</i>		<i>73 205 392,41</i>
			Excédents de fonctionnement capitalisé (1068)		0,00
			Solde d'exécution (001)		35 479 170,68
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		148 091 881,70	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		185 801 822,72
Excédent d'investissement		37 709 941,02			

RESULTAT DE L'EXERCICE	83 093 301,26
Opération d'ordre non budgétaire (a purement compte 1069)	- 300 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER	82 793 301,26

Par ce bilan chiffré de l'exercice 2020, le Département du Haut-Rhin a démontré sa capacité à maîtriser ses dépenses courantes tout en accompagnant les haut-rhinois et en aidant les secteurs associatif et touristique à faire face à la crise sanitaire.

Les efforts de gestion conjugués à des droits de mutation restant élevés en 2020 ont permis de limiter la baisse du taux d'épargne brute de la collectivité qui s'établit à un niveau très satisfaisant de 13 % en 2020.

Le volume d'investissement opérationnel demeure à un niveau élevé avec un montant de 94,3 M€ en 2020, témoignant de la volonté du Département de continuer à investir au profit des habitants du territoire en dépit de la crise sanitaire.

Par ailleurs, la politique de maîtrise l'endettement s'est poursuivie, l'encours de dette n'ayant progressé que de 2,6 M€ en 2020, pour atteindre un montant de 328,1 M€ au 31/12/2020.

Par ces marqueurs, le Département s'est donné les moyens de parvenir à une situation financière saine afin de permettre à la Collectivité Européenne d'Alsace de disposer de marges de manœuvre nécessaires en vue des investissements d'avenir qui devront être réalisés dans les territoires.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'arrêter le compte administratif du Département du Haut-Rhin pour l'exercice 2020,
- Et de me donner acte de la communication des données prévues par la loi pour accompagner la comptabilité départementale de l'exercice écoulé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY